

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 28 Juillet 2021

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt et un, le 28 juillet, à 21h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer « Le Clos », sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
 GUINDT Philippe  
 VIEIRA Christophe  
 OGER Isabelle

IMMER Alain  
 DEBAILLEUL Delphine  
 REUTER Olivier  
 WALLERICH Alain

THILL Céline  
 VALANCE Bénédicte  
 MENEGHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

SIVEC Jean  
 BRUN Jérôme  
 MARQUET Bénédicte

Donnant procuration à IMMER Alain  
 Donnant procuration à GUINDT Philippe  
 Donnant procuration à GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

PEREIRA Julien

Mme DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2021 - 571 Groupama : proposition d'indemnisation, sinistre vandalisme du 11/02/2021, toiture du Foyer.

Monsieur le Maire, annonce l'offre de Groupama du 05/07/2021, suite au sinistre vandalisme du 11/02/2021, concernant la toiture du Foyer Socioculturel « Le Clos », l'assureur propose après expertise une indemnisation à hauteur de 2 278,60€ (estimation valeur à neuf : 3 167€ - 20% de vétusté soit 578,40€ - la franchise prévue au contrat soit 310€).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- Accepter la proposition d'indemnisation de la part de Groupama suite au sinistre vandalisme du 11/02/2021, concernant la toiture du Foyer Socioculturel « Le Clos ».

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
 Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 28/07/2021

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/08/21  
 Le Maire,